



SYSTÈME DE QUALIFICATION - JEUX DE LA XXXIIIE OLYMPIADE - PARIS 2024

INTERNATIONAL SURFING ASSOCIATION (ISA)

SURF

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Shortboard	Shortboard

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le Surf:

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	22	1	1	24
Femmes	22	1	1	24
Total	44	2	2	48

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO):

	Quota par CNO
Hommes	2*
Femmes	2*
Total	4

^{*} Ce nombre pourrait passer à trois (3) par CNO pour les équipes hommes et femmes les mieux classées aux Jeux mondiaux de surf 2022 et/ou 2024 de l'ISA. Veuillez consulter la section **D. Principes de qualification** pour de plus amples informations.

B.3. Mode d'attribution des places:

Les places de qualification sont attribuées aux athlètes de manière nominative lors des épreuves suivantes :

- Circuit 2023 de la Ligue mondiale de surf
- Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA
- Jeux panaméricains 2023
- Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA





Les places de qualification sont attribuées aux CNO lors des épreuves suivantes :

- Jeux mondiaux de surf 2022 de l'ISA
- Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA*

* L'équipe médaillée d'or aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA obtiendra une (1) place pour son CNO. Toutes les autres places obtenues lors des Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA seront attribuées de manière nominative. Veuillez consulter la section **D. Principes de qualification** pour de plus amples informations.

C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de l'ISA, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Autres critères d'admission requis par la FI

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, tous les athlètes doivent :

- être en règle avec leur fédération nationale et l'ISA conformément au Règlement de l'ISA en vigueur au moment des Jeux Olympiques de Paris 2024;
- avoir rempli les critères minimums de participation pour les Jeux mondiaux de surf 2023 et 2024 de l'ISA.

Les détails exacts de ces critères d'éligibilité sont contenus dans les Conditions de Nomination et d'Eligibilité Olympiques de l'ISA qui peuvent être trouvées <u>ici</u>.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

Hommes

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification	
10	Circuit de la Ligue mondiale de surf (WSL CT), de janvier 2023 à septembre 2023	
	Les dix (10) athlètes admissibles les mieux placés au classement WSL CT 2023 chez les hommes obtiendront chacun une place de qualification.	





	Dane 114 (anti-alti4 a), 11 alicense 11 and 12 alicense 12 and 13 alicense 14 and 14 alicense 14 and 15 alicense 14 alicense 14 and 15 alicense 14 and 15 alicense 14 alic	
	Dans l'éventualité où il n'y aurait pas dix athlètes admissibles parmi les 34 premiers au classement WSL CT 2023, les places de qualification restantes seront attribuées aux athlètes admissibles occupant les rangs suivants au classement des Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA.	
E	Représentation continentale	
5	i. Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA L'athlète admissible le mieux classé de chaque continent, à l'exception du continent américain, obtiendra une (1) place de qualification sur la base des résultats enregistrés lors des Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA, pour autant qu'il remplisse les critères de performance établis par l'ISA. Ces critères impliquent d'avoir fini parmi les trente (30) premiers au classement général de la division open aux Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA.	
	Si aucun athlète du même continent ne remplit les critères de performance établis par l'ISA aux Jeux mondiaux de surf 2023, la place allouée lors des Jeux mondiaux de surf 2023 sera attribuée à l'athlète admissible non encore qualifié occupant le rang suivant au classement, indépendamment de son continent.	
	ii. Jeux panaméricains 2023 Pour le continent américain, c'est l'athlète admissible le mieux classé aux Jeux Panaméricains 2023 qui obtiendra une (1) place de qualification.	
	Si un CNO obtient plus de places de qualification que le nombre maximum autorisé par CNO tel qu'indiqué à la section B. Places de qualification, la place obtenue lors des Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA et/ou des Jeux panaméricains 2023 sera réattribuée à l'athlète admissible originaire du même continent occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante, pour autant que l'athlète en question remplisse les critères de performance établis par l'ISA.	
	En cas d'égalité au classement pour l'attribution de la place de qualification, la place ira à l'athlète qui aura obtenu le total de points le plus élevé lors de sa dernière série dans l'épreuve correspondante.	
_	Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA	
5	Les cinq (5) athlètes admissibles les mieux classés aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA obtiendront chacun une place de qualification.	
	Si un CNO obtient plus de places de qualification que le nombre maximum autorisé par CNO tel qu'indiqué à la section B. Places de qualification, la place obtenue lors des Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié occupant le rang suivant au classement.	
	En cas d'égalité au classement pour l'attribution de la place de qualification, la place ira à l'athlète qui aura obtenu le total de points le plus élevé lors de sa dernière série aux Jeux mondiaux de surf 2024.	





	Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA
1	Le CNO de l'équipe masculine la mieux classée aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA obtiendra une (1) place de qualification.
	Au cas où cette place irait à un CNO qui a déjà deux (2) athlètes qualifiés, ledit CNO sera autorisé à inscrire un troisième athlète dans la compétition de surf aux Jeux Olympiques de Paris 2024.
	Jeux mondiaux de surf 2022 de l'ISA
1	Le CNO de l'équipe masculine la mieux classée aux Jeux mondiaux de surf 2022 de l'ISA obtiendra une place de qualification.
	Au cas où cette place irait à un CNO qui a déjà deux (2) athlètes qualifiés, ledit CNO sera autorisé à inscrire un troisième athlète dans la compétition de surf aux Jeux Olympiques de Paris 2024.
	Si le CNO obtient une troisième place grâce aux résultats enregistrés par l'équipe aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA, le CNO de l'équipe occupant le rang suivant au classement des Jeux mondiaux de surf 2022 obtiendra une place de qualification.

<u>Femmes</u>

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification	
8	Circuit de la Ligue mondiale de surf (WSL CT), de janvier 2023 à septembre 2023	
	Les huit (8) athlètes admissibles les mieux placées au classement WSL CT 2023 chez les femmes obtiendront chacune une place de qualification.	
	Dans l'éventualité où il n'y aurait pas huit athlètes admissibles parmi les 18 premières au classement WSL CT 2023, les places de qualification restantes seront attribuées aux athlètes admissibles occupant les rangs suivants au classement des Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA.	
_	eprésentation continentale	
5	i. Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA L'athlète admissible la mieux classée de chaque continent, à l'exception du continent américain, obtiendra une (1) place de qualification sur la base des résultats enregistrés lors des Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA, pour autant qu'elle remplisse les critères de performance établis par l'ISA. Ces critères impliquent d'avoir fini parmi les trente (30) premières au classement général de la division open aux Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA.	





	performance établis par l'ISA aux Jeux mondiaux de surf 2023, la place allouée lors des Jeux mondiaux de surf 2023 sera attribuée à l'athlète admissible non encore qualifiée occupant le rang suivant au classement, indépendamment de son continent.
	ii. Jeux panaméricains 2023 Pour le continent américain, c'est l'athlète admissible la mieux classée aux Jeux Panaméricains 2023 qui obtiendra une (1) place de qualification.
	Si un CNO obtient plus de places de qualification que le nombre maximum autorisé par CNO tel qu'indiqué à la section B. Places de qualification, les résultats enregistrés sur le circuit 2023 de la Ligue mondiale de surf prévaudront et la place obtenue lors des Jeux mondiaux de surf 2023 et/ou des Jeux panaméricains 2023 sera réattribuée à l'athlète originaire du même continent occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante, pour autant que l'athlète en question remplisse les critères de performance établis par l'ISA.
	En cas d'égalité au classement pour l'attribution de la place de qualification, la place ira à l'athlète qui aura obtenu le total de points le plus élevé lors de sa dernière série dans l'épreuve correspondante.
	Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA
7	Les sept (7) athlètes admissibles les mieux classées aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA obtiendront chacune une place de qualification.
	Si un CNO obtient plus de places de qualification que le nombre maximum autorisé par CNO tel qu'indiqué à la section B. Places de qualification, la place obtenue lors des Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifiée occupant le rang suivant au classement.
	En cas d'égalité au classement pour l'attribution de la place de qualification, la place ira à l'athlète qui aura obtenu le total de points le plus élevé lors de sa dernière série aux Jeux mondiaux de surf 2024.
	Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA
1	Le CNO de l'équipe féminine la mieux classée aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA obtiendra une (1) place de qualification.
	Au cas où cette place irait à un CNO qui a déjà deux (2) athlètes qualifiées, ledit CNO sera autorisé à inscrire une troisième athlète dans la compétition de surf aux Jeux Olympiques de Paris 2024.
	Jeux mondiaux de surf 2022 de l'ISA
1	Le CNO de l'équipe féminine la mieux classée aux Jeux mondiaux de surf 2022 de l'ISA obtiendra une (1) place de qualification.





Au cas où cette place irait à un CNO qui a déjà deux (2) athlètes qualifiées, ledit CNO sera autorisé à inscrire une troisième athlète dans la compétition de surf aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Si le CNO obtient une troisième place grâce aux résultats enregistrés par l'équipe aux Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA, le CNO de l'équipe occupant le rang suivant au classement des Jeux mondiaux de surf 2022 obtiendra une place de qualification.

D.2. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte aura l'assurance de recevoir une (1) place de qualification chez les hommes et une (1) place de qualification chez les femmes, pour autant que les athlètes en question remplissent les conditions d'admission décrites à la section C. Admission des athlètes du présent document. Une place pays hôte sera attribuée au Comité National Olympique et Sportif Français uniquement si la France n'a obtenu aucune place de qualification dans la catégorie – hommes ou femmes – correspondante.

D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

Une (1) place d'universalité chez les hommes et une (1) place d'universalité chez les femmes seront mises à la disposition des CNO admissibles pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Pour pouvoir recevoir une place d'universalité, les athlètes doivent figurer parmi les 50 premiers(premières) au classement des Jeux mondiaux de surf 2023 ou 2024 de l'ISA.

Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIIIº Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

En juin 2024 au plus tard (date exacte à confirmer), l'ISA publiera les résultats sur son site web - www.isasurf.org – et informera les CNO concernés des places de qualification qui leur ont été attribuées, pour autant qu'un(e) athlète obtienne la place allouée et remplisse tous les critères d'admission. Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer l'utilisation des places qui leur ont été attribuées, comme indiqué à la section G. Période de qualification.





E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte devra avoir confirmé par écrit à l'ISA, le 15 juin 2024 au plus tard, l'utilisation de ses places pays hôte.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'athlète admissible non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante, pour autant que le quota maximum par CNO tel qu'indiqué à la section B ci-dessus soit respecté.

Si l'athlète s'est qualifié(e) via l'épreuve de qualification continentale de l'ISA – à savoir les Jeux mondiaux de surf 2023, la place de qualification sera réattribuée à l'athlète admissible originaire du même continent occupant le rang suivant au classement des Jeux mondiaux de surf 2023 pour autant que celui-ci (celle-ci) remplisse les critères de performance établis par l'ISA et que le quota maximum par CNO tel qu'indiqué à la section B ci-dessus soit respecté.

Si aucun(e) athlète du même continent ne remplit les critères de performance établis par l'ISA, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement, indépendamment de son continent.

F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Si un(e) athlète du pays hôte obtient une place de qualification conformément aux principes de qualification détaillés à la **section D** ci-dessus, la place destinée au pays hôte sera réattribuée à l'athlète admissible occupant le rang suivant au classement des Jeux mondiaux de surf 2024, pour autant que le quota maximum par CNO tel qu'indiqué à la section B ci-dessus soit respecté.

F.3. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Toute place d'universalité inutilisée sera réattribuée à l'athlète admissible du même sexe non encore qualifié(e) pour les Jeux Olympiques occupant le rang suivant au classement des Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA, pour autant que le quota maximum par sexe et par CNO soit respecté.





G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance	
Septembre 2022 - Juin 2024	Période de qualification	
16 – 24 septembre, 2022	Jeux mondiaux de surf 2022 de l'ISA, Hungtington Beach, USA	
Janvier 2023 – septembre 2023	Circuit de la Ligue mondiale de surf	
30 mai – 7 juin, 2023	Jeux mondiaux de surf 2023 de l'ISA, ESA	
22 février – 3 mars, 2024	Jeux mondiaux de surf 2024 de l'ISA, PUR	
24 – 31 octobre 2023	Jeux panaméricains, Santiago, CHI	
1	L'ISA publiera les résultats sur son site web – www.isasurf.org – et	
Juin 2024 au plus tard (date	informera les CNO concernés des places de qualification qui leur ont été	
exacte à confirmer)	attribuées, pour autant qu'un(e) athlète obtienne la place allouée et remplisse tous les critères d'admission.	
Dans les 15 jours suivant la	Templisse tous les criteres à autilission.	
confirmation de l'attribution des	Confirmation par les CNO à l'ISA de l'utilisation des places de	
places de qualification	qualification qui leur ont été attribuées	
Dans les cinq (5) jours suivant		
l'étape précédente	Réattribution par l'ISA de toutes les places de qualification inutilisées	
Juillet 2024 (date à confirmer)	Réattribution par l'ISA des dernières places de qualification inutilisées	
0 initiat 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de	
8 juillet 2024	Paris 2024	
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024	